

# Fiche signalétique

## AlumPlus

### 1. Identification du produit et de l'entreprise

<b>Nom du produit</b>	: AlumPlus
<b>Utilisations</b>	: L'alun est utilisé comme agent coagulant dans le traitement des eaux des municipalités et des industries et/ou dans l'encollage du papier dans le secteur des produits forestiers.
<b>Headquarters</b>	: Marsulex Inc. 111 Gordon Baker Road Suite 300 North York, ON M2H 3R1 (416) 496-9655 www.marsulex.com
<b>FS rédigée par</b>	: Services réglementaires KMK inc.
<b>En cas d'urgence</b>	: Canada: CANUTEC +1-613-996-6666 US: CHEMTREC +1-800-424-9300
<b>Type de produit</b>	: Liquide.

### 2. Identification des dangers

#### Vue d'ensemble des urgences

<b>Couleur</b>	: Clair.
<b>État physique</b>	: Liquide.
<b>Odeur</b>	: Inodore.
<b>Mention d'avertissement</b>	: ATTENTION!
<b>Mentions de danger</b>	: PEUT PROVOQUER UNE IRRITATION DE LA PEAU. CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX.
<b>Précautions</b>	: Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Conserver le récipient fermé. Laver abondamment après usage.
<b>Statut OSHA/HCS</b>	: Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200).
<b>Voies d'absorption</b>	: Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

#### Effets aigus potentiels sur la santé

<b>Inhalation</b>	: Les brouillards et vapeurs causent une irritation plus ou moins prononcée du nez, de la gorge et des voies respiratoires.
<b>Ingestion</b>	: Peut provoquer l'irritation du revêtement de l'estomac. L'ingestion n'est pas un élément courant de l'exposition professionnelle.
<b>Peau</b>	: Une irritation légère à modérée peut se produire. L'aluminium est très mal absorbé par la peau et il n'y a pas lieu de s'attendre à des effets toxiques suivant un contact court avec la peau. L'exposition prolongée et répétée à des solutions diluées peut causer une irritation, des rougeurs, de la douleur ainsi que l'assèchement et la gerçure de la peau.
<b>Yeux</b>	: Peut provoquer une irritation allant de légère à modérée aux yeux.

#### Effets chroniques potentiels sur la santé

<b>Effets chroniques</b>	: Contient une substance susceptible d'endommager l'organe cible, d'après des données obtenues sur des animaux.
<b>Cancérogénicité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Mutagénicité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Tératogénicité</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<b>Effets sur le développement</b>	: Aucun effet important ou danger critique connu.

## 2. Identification des dangers

- Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Organes cibles** : Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : muqueuses, peau.
- Signes/symptômes de surexposition**
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation des voies respiratoires  
toux
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.
- Peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
rougeur
- Yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
larmoiement  
rougeur
- Conditions médicales aggravées par une surexposition** : L'irritation cutanée peut être aggravée chez les personnes ayant des lésions cutanées existantes. L'aspiration de vapeurs ou de gouttelettes (brouillards) peut aggraver l'asthme aigu ou chronique et une maladie pulmonaire chronique telle l'emphysème et la bronchite.

Voir Information toxicologique (section 11)

## 3. Information sur les composants

### États-Unis

Nom	Numéro CAS	%
Sulfate d'aluminium hydraté	16828-12-9	45 - 55
Dihydrogénéorthophosphate de sodium	7558-80-7	1 - 3
Phosphate disodique	7558-79-4	1 - 3

### Canada

Nom	Numéro CAS	%
Sulfate d'aluminium hydraté	16828-12-9	45 - 55
Dihydrogénéorthophosphate de sodium	7558-80-7	1 - 3
Phosphate disodique	7558-79-4	1 - 3

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

## 4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau tiède légèrement courante pendant au moins 5 minutes ou jusqu'à ce que le produit chimique soit enlevé. Garder les paupières ouvertes pendant le rinçage. Répéter le rinçage si l'irritation persiste. Obtenir IMMÉDIATEMENT des soins médicaux. Ne pas transporter la victime avant que la période de rinçage recommandée soit terminée, à moins que le rinçage puisse être poursuivi pendant le déplacement.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau avec de l'eau courante tiède pendant au moins 5 minutes ou jusqu'à ce que le produit chimique soit enlevé. Commencer à rincer tout en retirant les vêtements contaminés. Si l'irritation persiste, répéter le rinçage et obtenir des soins médicaux. Ne pas transporter la victime à moins que la période de rinçage recommandée soit terminée ou que le rinçage puisse être poursuivi pendant le déplacement.
- Inhalation** : Déplacer la victime à l'air frais. Obtenir immédiatement des soins médicaux si l'irritation persiste. Appliquer la respiration artificielle SEULEMENT en cas d'arrêt respiratoire. Administrer la réanimation cardio-pulmonaire (RCP) uniquement en l'absence de respiration ET de pouls. Obtenir IMMÉDIATEMENT des soins médicaux.
- Ingestion** : En cas d'irritation ou de malaise, obtenir immédiatement des conseils médicaux.

## 4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.
- Note au médecin traitant** : Pas de traitement particulier. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Inflammabilité du produit** : Ininflammable.
- Moyens d'extinction**
- Utilisables** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Non utilisables** : Aucun connu.
- Produit de décomposition thermique dangereux** : Forme de l'oxyde d'aluminium, du dioxyde de soufre et/ou du trioxyde de soufre aux températures supérieures à 650°C (1200°F).
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive homologué NIOSH/MSHA s'il y a présence de vapeurs ou de brume et porter une tenue complète de protection. Pour combattre les incendies à proximité du déversement ou des vapeurs, utiliser un équipement de protection individuelle résistant à l'acide. Évacuer les résidents qui sont en aval du vent. Empêcher l'entrée non autorisée dans la zone de l'incendie. Endiguer la zone pour contenir l'écoulement et empêcher la contamination des sources d'eau. Neutraliser l'écoulement à l'aide de chaux, de cendre de soude ou d'autres agents appropriés de neutralisation (voir la Section 6, Produits chimiques neutralisants). Refroidir avec des jets d'eau les contenants qui sont exposés aux flammes jusqu'à ce que l'incendie soit maîtrisé.
- Remarque spéciale sur les risques d'incendie** : Non disponible.
- Remarque spéciale sur les risques d'explosion** : L'alun liquide peut réagir avec certains métaux, pour libérer de l'hydrogène gazeux inflammable et potentiellement explosif. Le gaz d'hydrogène peut s'accumuler pour atteindre des concentrations explosives dans des espaces clos. Suivre les codes appropriés de la NFPA.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).
- Petit déversement** : Couvrir de terre, de sable ou d'une autre matière non combustible sèche. Utiliser des outils propres pour ramasser la matière et la déposer dans des contenants en plastique fermés sans serrer aux fins d'élimination ultérieure.
- Grand déversement** : Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts et les cours d'eau. Endiguer à l'aide de matériaux inertes (sable, terre, etc.). Colmater ou réduire la fuite si cela peut se faire sans danger. Envisager la neutralisation et l'élimination sur place. Assurer une décontamination adéquate des outils et de l'équipement après le nettoyage. Se conformer aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux sur les déversements à déclarer.
- Produits chimiques neutralisants**: Chaux, calcaire, carbonate de soude (cendre de soude), bicarbonate de soude, soude caustique diluée, eau ammoniacale diluée.

## 7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention** : Ne pas respirer les poussières ou brouillards. Ne pas ingérer. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Le sulfate d'aluminium en solution est acide. Utiliser de l'équipement résistant à la corrosion pour transférer le produit. Laver abondamment après usage.
- Entreposage** : L'alun liquide peut être reçu et entreposé dans des réservoirs résistants à la corrosion. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé.

## 8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

### États-Unis

Ingredient	Limites d'exposition
Sulfate d'aluminium hydraté	<b>ACGIH TLV (États-Unis).</b> TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: comme Aluminium (sels solubles)
Dihydrogénéorthophosphate de sodium	<b>OSHA PEL (États-Unis).</b> TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: comme Aluminium (sels solubles)
Phosphate disodique	<b>ACGIH TLV (États-Unis).</b> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: Poussière
	<b>ACGIH TLV (États-Unis).</b> TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: Particule. TWA: 3 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: Respirable

### Canada

Limites d'exposition professionnelle		MPT (8 hours)			LECT (15 mins)			Ceiling			
Ingredient	Nom de la liste	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Autre	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Autre	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Autre	Notations
Sulfate d'aluminium hydraté	US ACGIH	-	2	-	-	-	-	-	-	-	[a]
Phosphate disodique		-	10	-	-	-	-	-	-	-	[b]
		-	3	-	-	-	-	-	-	-	[c]
Dihydrogénéorthophosphate de sodium		-	5	-	-	-	-	-	-	-	[d]

**Forme:** [a]comme Aluminium (sels solubles) [b]Particule. [c]Respirable [d]Poussière

**Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.**

**Procédures de surveillance recommandées** : Il peut s'avérer nécessaire de procéder à un examen des personnes et de l'atmosphère sur le lieu de travail ou d'effectuer un contrôle biologique pour déterminer l'efficacité de la ventilation, définir d'autres mesures de contrôle, et/ou statuer sur la nécessité d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires.

**Mesures techniques** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

**Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer de la proximité d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité au poste de travail.

### Protection individuelle

#### Respiratoire

: Porter un appareil respiratoire à adduction d'air filtré homologué NIOSH/MSHA et muni de cartouches filtrant les gaz et vapeurs acides et le brouillard pour des concentrations allant jusqu'à 20 mg/m<sup>3</sup>. Un appareil respiratoire à adduction d'air si les concentrations sont plus élevées ou inconnues.

#### Mains

: Utilisez des gants appropriés pour le travail ou la tâche effectuée. Recommandé : Néoprène, PVC, de vinyle ou de caoutchouc.

#### Yeux

: Une protection oculaire de sécurité doit être utilisée en cas de risque d'exposition. Recommandé : Lunettes étanches anti-éclaboussures.

## 8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

- Peau** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Recommandé : Combinaisons ou tablier
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## 9. Propriétés physico-chimiques

- État physique** : Liquide.
- Couleur** : Clair.
- Odeur** : Inodore.
- pH** : 2.7 à 3.7 [Acide.]
- Point d'ébullition/condensation** : 106°C (222.8°F)
- Point de fusion/congélation** : -18°C (-0.4°F)
- Densité relative** : 1.35 g/cm<sup>3</sup>
- Solubilité** : Complètement soluble dans l'eau.

## 10. Stabilité du produit et réactivité

- Stabilité chimique** : Le produit est stable.
- Conditions à éviter** : Aucune donnée spécifique.
- Matières à éviter** : Bases fortes telles que l'hydroxyde de sodium. La réaction peut être violente.
- Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
- Risque de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- Polymérisation Dangereuse** : Des vapeurs d'acide sulfurique peuvent être libérées lorsque le produit est chauffé, et du dioxyde de soufre et du trioxyde de soufre peuvent être libérés pendant la décomposition.

## 11. Informations toxicologiques

### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Sulfate d'aluminium hydraté	DL50 Orale	Rat	>9000 mg/kg	-
Phosphate disodique	DL50 Orale	Rat	17000 mg/kg	-
Dihydrogenoorthophosphate de sodium	DL50 Orale	Rat	8290 mg/kg	-

- Toxicité chronique** : Aucune donnée spécifique.

## 12. Informations écotoxicologiques

- Effets sur l'environnement** : Non établi

## 12. Informations écotoxicologiques

### Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Sulfate d'aluminium hydraté Phosphate disodique Dihydrogèneorthophosphate de sodium	Aiguë CL50 100 mg/l Aiguë CL50 3580000 ug/L Eau douce Aiguë CL50 186000 ug/L Eau douce	Poisson Daphnie - Daphnia magna Poisson - Gambusia affinis - Adult	96 heures 48 heures 96 heures

**Toxicité des produits de biodégradation** : Les produits de biodégradation sont plus toxiques que le produit original.

**Produits de dégradation** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>) et de l'eau, oxydes de soufre (SO<sub>2</sub>, SO<sub>3</sub>, etc.), phosphates. La toxicité est principalement associée au pH acide. Des conditions acides du sol peuvent se développer lorsque le matériel est présent.

## 13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

**Élimination des déchets** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

## 14. Informations relatives au transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classification pour le DOT	UN3264	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Sulfate d'aluminium hydraté)	8	III		-
Classification pour le TMD	UN3264	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Sulfate d'aluminium hydraté)	8	III		-
Classe IMDG	UN3264	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Sulfate d'aluminium hydraté)	8	III		-
Classe IATA-DGR	UN3264	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Sulfate d'aluminium hydraté)	8	III		-

GE\* : Groupe d'emballage

AERG : 154

## 14 . Informations relatives au transport

Une exemption à la classification ci-dessus peut s'appliquer.

## 15 . Informations réglementaires

### États-Unis

#### Classification HCS

: Substance irritante  
Effets sur les organes cibles

#### Réglementations États-Unis

: **Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**SARA 302/304/311/312 substances extrêmement dangereuses**: Aucun produit n'a été trouvé.

**SARA 302/304 plan d'urgence et préavis**: Aucun produit n'a été trouvé.

**SARA 302/304/311/312 substances dangereuses**: Phosphate disodique

**SARA 311/312 distribution de F.S. - inventaire chimique - identification des dangers**: Phosphate disodique: Risque immédiat (aigu) pour la santé

**CWA (Clean Water Act) 307**: Aucun produit n'a été trouvé.

**CWA (Clean Water Act) 311**: Phosphate disodique

**CAA (Clean Air Act) 112 Prévention des déversements accidentels**: Aucun produit n'a été trouvé.

**CAA (Clean Air Act) 112 Substances inflammables réglementées**: Aucun produit n'a été trouvé.

**CAA (Clean Air Act) 112 Substances toxiques réglementées**: Aucun produit n'a été trouvé.

#### Clean Air Act Section 112(b) Hazardous Air Pollutants (HAPs)

: Non inscrit

#### Clean Air Act Section 602 Class I Substances

: Non inscrit

#### Clean Air Act Section 602 Class II Substances

: Non inscrit

#### DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals)

: Non inscrit

#### DEA List II Chemicals (Essential Chemicals)

: Non inscrit

#### Réglementations d'État

: **Publication des substances cancérigènes dans le Connecticut**: Aucun des composants n'est répertorié.

**Connecticut - Inpection des substances dangereuses**: Aucun des composants n'est répertorié.

**Substances en Floride**: Aucun des composants n'est répertorié.

**Loi de l'Illinois sur la sécurité des substances chimiques**: Aucun des composants n'est répertorié.

**Loi de l'Illinois sur la divulgation aux employés de renseignements sur les matières toxiques**: Aucun des composants n'est répertorié.

**Publication de Louisiane**: Aucun des composants n'est répertorié.

**Déversement en Louisiane**: Aucun des composants n'est répertorié.

**Déversement dans le Massachusetts**: Aucun des composants n'est répertorié.

**Substances dans le Massachusetts**: Les composants suivants sont répertoriés:  
Phosphate disodique

**Michigan - Matériel critique**: Aucun des composants n'est répertorié.

**Substances dangereuses dans le Minnesota**: Aucun des composants n'est répertorié.

**Substances dangereuses dans le New Jersey**: Les composants suivants sont répertoriés: Phosphate disodique

**Déversement dans le New Jersey**: Aucun des composants n'est répertorié.

**Loi du New Jersey sur la prévention des catastrophes toxiques**: Aucun des composants n'est répertorié.

## 15 . Informations réglementaires

**New York - Substances dangereuses à effets aigus:** Les composants suivants sont répertoriés: Phosphate disodique

**Publication de déversement des produits chimiques toxiques dans l'état de New York:** Aucun des composants n'est répertorié.

**Substances dangereuses dans l'état de Pennsylvanie - Droit de savoir:** Les composants suivants sont répertoriés: Phosphate disodique

**Substances dangereuses dans le Rhode Island:** Aucun des composants n'est répertorié.

### Californie prop. 65

Aucun produit n'a été trouvé.

### Canada

#### **SIMDUT (Canada)**

: Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).

#### **Listes canadiennes**

: **Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement):** Aucun des composants n'est répertorié.

**ARET canadien:** Aucun des composants n'est répertorié.

**NPRI canadien:** Aucun des composants n'est répertorié.

**Substances désignées en Alberta:** Aucun des composants n'est répertorié.

**Substances désignées dans l'Ontario:** Aucun des composants n'est répertorié.

**Substances désignées au Québec:** Aucun des composants n'est répertorié.

#### **Inventaire du Canada**

: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.**

### Réglementations Internationales

#### **Listes internationales**

: **Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS):** Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC):** Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire du Japon:** Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire de Corée:** Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC):** Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS):** Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

#### **Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques**

: Non inscrit

#### **Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques**

: Non inscrit

#### **Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques**

: Non inscrit

## 16 . Autres informations

### États-Unis

**Renseignements à indiquer sur l'étiquette** : PEUT PROVOQUER UNE IRRITATION DE LA PEAU. CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX.

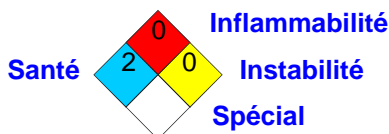
**Hazardous Material Information System (États-Unis)** :

Santé	*	2
Inflammabilité		0
Risques physiques		0

**Attention:** L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

**National Fire Protection Association (États-Unis)** :



### Canada

**SIMDUT (Canada)** :



**Références** : - 29CFR Partie 1910.1200 Réglementation OSHA sur les Fiches Signalétiques. - 49CFR Table de la Liste des substances dangereuses, #UN, Appellations réglementaires, GE. ANSI Z400.1, MSDS Standard, 2004. -Gazette du Canada Partie II, Vol. 122, No. 2 Enregistrement DORS/88-64 31 décembre 1987 Loi sur les Produits Dangereux, "Liste de divulgation des Ingrédients". - Règlement canadien du Transport des Matières Dangereuses, et les Annexes, Version Langage Clair, 2005. -Fiche signalétique du fabricant.

**Date d'édition** : 11/15/2009

**Date de publication précédente** : 11/30/2008

**Version** : 5

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.